

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Diesel Anti Smoke

Date de révision: 22.10.2021

Code du produit: 1646

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Autoprofi Diesel Anti Smoke

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Additifs anti suie

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	CTP GmbH	
Rue:	Saalfelder Strasse 35h	
Lieu:	D-07338 Leutenberg	
Téléphone:	+49 (0)36734 230-0	Téléfax: +49 (0)36734 230-22
e-mail:	msds@bluechemgroup.com	
Interlocuteur:	Jens Moeller, Dipl.-Chem.	Téléphone: +49 (0)36734 230-19
Internet:	www.bluechemgroup.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

GBK GmbH: +49-(0)6132-84463 (24/7)

Information supplémentaire

Numéro d'article: 43231

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics

2-éthylhexyl nitrate

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P260

Ne pas respirer Vapeur/Aérosol.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Diesel Anti Smoke

Date de révision: 22.10.2021

Code du produit: 1646

Page 2 de 10

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302-H304

Conseils de prudence

P101-P102-P270-P331-P405-P501

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Caractérisation chimique

Combinaison de substances synthétiques

Lubrifiant

Additif multifonctionnel pour gazole

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
	Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics			70 - < 75 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
27247-96-7	2-éthylhexyl nitrate			25 - < 30 %
	248-363-6		01-2119539586-27	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Aquatic Chronic 2; H332 H312 H302 H411 EUH044 EUH066			
68439-80-5	polyolefin amide alkylène amine			1 - < 5 %
	Aquatic Chronic 4; H413			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Diesel Anti Smoke

Date de révision: 22.10.2021

Code du produit: 1646

Page 3 de 10

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
	918-481-9	Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics	70 - < 75 %
		par inhalation: CL50 = >5 ppm (gaz); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
27247-96-7	248-363-6	2-éthylhexyl nitrate	25 - < 30 %
		par inhalation: CL50 = 4,6 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >4820 mg/kg; par voie orale: DL50 = >9640 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud.

Après contact avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés, de même que les sous-vêtements et les chaussures. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Eau et savon.

Après contact avec les yeux

Rincer l'œil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un médecin.

Après ingestion

Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Irritant pour les yeux : irritation possible.

En cas d'ingestion: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention au danger d'inhalation

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre d'extinction.

Sable.

Dioxyde de carbone (CO2).

mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de produits de décomposition dangereux.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Diesel Anti Smoke

Date de révision: 22.10.2021

Code du produit: 1646

Page 4 de 10

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Attaquer à l'eau pulvérisée les gaz/vapeurs/brouillard.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Manipuler la substance uniquement dans des installations ou systèmes fermés. Aspirer les vapeurs/ aérosols directement à l'endroit où ils se forment.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
64742-48-9	Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	50	300		VME 8 h	
		100	600		VLE courte durée	

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/du visage

En cas de risque de projection porter des lunettes de sécurité. (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : NBR (Caoutchouc nitrile). FKM (Caoutchouc fluoré). (EN374)

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Diesel Anti Smoke

Date de révision: 22.10.2021

Code du produit: 1646

Page 5 de 10

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié résistant aux solvants EN 465

Protection respiratoire

Assurer une aération suffisante en cas de risque de formation de brouillards et/ou vapeurs.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique

Modification d'état

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	200 - 210 °C
--	--------------

Point d'éclair:	> 61 °C
-----------------	---------

Limite inférieure d'explosivité:	> 0,6 vol. %
----------------------------------	--------------

Limite supérieure d'explosivité:	> 7,0 vol. %
----------------------------------	--------------

Température d'auto-inflammation:	> 200 °C
----------------------------------	----------

Densité (à 20 °C):	0,810 - 0,825 g/cm³
--------------------	---------------------

Hydrosolubilité: (à 20 °C)	insoluble
-------------------------------	-----------

Solubilité dans d'autres solvants

Solvant(s) organique(s)

9.2. Autres informations

Aucune donnée

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Aucune décomposition selon utilisation prescrite.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

Acide, concentré.

Alcalis (bases), concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Diesel Anti Smoke

Date de révision: 22.10.2021

Code du produit: 1646

Page 6 de 10

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1923,1 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin		
	inhalation (4 h) gaz	CL50 >5 ppm	Rat		
27247-96-7	2-éthylhexyl nitrate				
	orale	DL50 >9640 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 >4820 mg/kg	Lapin		
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 4,6 mg/l	Rat		
	inhalation aérosol	ATE 1,5 mg/l			

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Expériences tirées de la pratique**Observation diverses**

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Diesel Anti Smoke

Date de révision: 22.10.2021

Code du produit: 1646

Page 7 de 10

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbons, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1000	96 h	Oncorhynchus mykiss	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	1000	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
27247-96-7	2-éthylhexyl nitrate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	2 mg/l	96 h	Poisson	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	1-10	72 h	Algues	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>10 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

S'étale à la surface de l'eau.
faible potentiel d'accumulation biologique.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas éliminer avec les déchets domestiques.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Définir les critères d'élimination avec l'organisme agréé.
Peut nécessiter des conditions spéciales de manipulation en fonction de la réglementation locale.

L'élimination des emballages contaminés

Vider complètement l'emballage.
Ne pas percer, découper ou souder les récipients non nettoyés. (Danger d'explosion.)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)
2-éthylhexyl nitrate

Autoprofi Diesel Anti Smoke

Date de révision: 22.10.2021

Code du produit: 1646

Page 8 de 10

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

2-éthylhexyl nitrate

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

2-éthylhexyl nitrate

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Marine polluant:

P

Dispositions spéciales:

274, 335, 969

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

EmS:

F-A, S-F

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Diesel Anti Smoke

Date de révision: 22.10.2021

Code du produit: 1646

Page 9 de 10

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

2-éthylhexyl nitrate

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

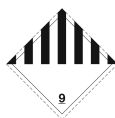
9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A197 A215

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y964

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

964

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

450 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

964

IATA-Quantité maximale (cargo):

450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Matières dangereuses:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

2-éthylhexyl nitrate

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 28

Information supplémentaire

Contient:

> 30 % hydrocarbures, aliphatique.

< 5 % hydrocarbures, aromatique.

Législation nationale

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Hydrocarbures, C10-C13, n-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2% Aromatics

2-éthylhexyl nitrate

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Autoprofi Diesel Anti Smoke

Date de révision: 22.10.2021

Code du produit: 1646

Page 10 de 10

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,8,9,11,12,14,15.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)